

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

1618th meeting of the Council

- Budget -

Brussels, 16 November 1992

The official press release was unavailable. A summary of the meeting has been reproduced from the Bulletin of the European Communities, No. 11-1992.

1618th meeting

1.7.8. Budget (Brussels, 16 November).

- Previous meeting:** Bull. EC 7/8-1992, point 1.7.5

President: Sir John Cope, UK Paymaster-General.

Commission: Mr Schmidhuber.

Main item

- 1993 budget procedure: second reading of draft general budget (→ point 1.6.2).**

1993 financial year

1.6.2. Draft budget.

- Preliminary draft budget:** Bull. EC 5-1992, point 1.4.3
- First reading by the Council:** Bull. EC 7/8-1992, point 1.6.3
- First reading by Parliament:** OJ C 305, 23.11.1992; Bull. EC 10-1992, point 1.6.2

Second reading by the Council (budgets) on 16 November. After the second reading of the draft budget for 1993, expenditure comes to a provisional ECU 65.863 billion for commitments and ECU 63.363 billion for payments. The rate of increase for non-compulsory expenditure compared with the 1992 budget is 3.91% for commitment appropriations and 5.47% for payment appropriations. To arrive at the rate of 3.91% for non-compulsory expenditure, the Council had to reduce expenditure on internal policies by 11.3% and expenditure on external policies by 2.6% compared with the 1992 budget.

The Council broadly confirmed the outcome of its first reading by refusing to take account of the expenditure proposed in the Delors II package and hoped that a complete budget, taking account of the need for real budgetary discipline, would be adopted in December in the light of the conclusions of the Edinburgh European Council and the appropriate specialized Council meetings.

Bruxelles, le 16 novembre 1992

NOTE BIO (92) 284 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc : aux Membres du Service du Porte-Parole

433

CONSEIL BUDGET DU 16 NOVEMBRE (O. Nette)

1. Le Conseil Budget a aujourd'hui confirmé, pour l'essentiel, sa première lecture du 23 juillet :

- pas de prise en compte du paquet II dans le budget
- décision de s'en tenir aux dispositions du traité sur le taux maximal d'augmentation (7,2 % cette année) des dépenses non-obligatoires, et de ne pas accepter, à ce stade, son dépassement
- coupes sévères notamment dans les politiques internes (-11 % en moyenne par rapport à 1992).

Cette position est en contradiction avec celle du Parlement européen qui a exigé que le budget tienne compte du paquet II, comme le souhaite aussi la Commission. Le commissaire responsable du budget, M. Peter SCHMIDHUBER, a regretté la décision du Conseil :

"Cela signifie que l'on n'aura réussi à rapprocher les positions du Parlement et du Conseil. Nous ne disposons plus de beaucoup de temps pour arriver à un accord jusqu'en décembre.

Il est surtout regrettable que le Conseil n'ait pas pris en compte dans sa lecture le paquet Delors-II, recusant ainsi une des exigences fondamentales du Parlement".

2. Le total du budget tel que voté par le Conseil s'élève à 65,86 milliards d'écus (Parlement 70,1; Commission 69,3) en crédits d'engagements, en hausse de 3 % par rapport à 1992.

La hausse des dépenses non obligatoires est de 3,9 %, soit un peu plus que la moitié du taux maximal d'augmentation (7,2 %). Le Parlement conserve néanmoins le pouvoir d'augmenter, lors de sa deuxième lecture, les DNO de 3,6 % (la moitié du TMA), ce qui représente à peu près 1,1 milliards d'écus.

Pour arriver à ce taux d'augmentation de 3,9 % seulement pour les DNO - alors que les fonds structurels qui en sont la plus grande partie connaissent un accroissement de plus de 8 % - le Conseil a dû réduire les dépenses pour les

- politiques internes de 11,3 %
- politiques extérieures de 2,6 %

par rapport au budget 1992.

Amitiés

B. Dethomas

